



Scm reclame des fonds apres 6 ans

Par **charlesbald**, le **01/02/2009** à **21:15**

apres entrée dans un centre médical en tant que podologue pour période d'essai de 6 mois et redaction de statuts de creation scm en attente j'ai renoncé a cette association apres 4 mois fevrier 2003. une scm a été constituée avec ma signature une semaine après, a mon insu, a ce jour je suis assigné à trouver un avocat sous quinzaine auprès du TGI de marseille pour paiement des frais de fonctionnement de 2003 a 2008.(40.000 €)
les statuts et actes font acte de ma procuration de mes pouvoirs au gerant sur 6 ans.
depuis 6 ans je n'ai reçu aucune convocation, ni PV annuel, ni bilan financier annuel, ni appel de fonds. les intervenants ont disparu de l'annuaire mais pas leur épouse ! j'ignorais totalement faire encore partie de cette scm
que dois-je faire ? au secours !

Par **Marion2**, le **01/02/2009** à **23:34**

Les podologues ne disent jamais bonsoir ???

Par **charlesbald**, le **02/02/2009** à **01:52**

désolé je pensais que ma question etait destinée a des avocats hors ligne
bonsoir laure et encore mille excuses
charles